



**DICTEE GEANTE**  
**JEUDI 14 FEVRIER 2019**  
**Espace Daniel Salvi – 10h00**

**RÈGLEMENT MANIFESTATION**

La Mairie de Ballancourt-Sur-Essonne organise une dictée ouverte aux adultes, aux élèves de CM2 et aux collégiens, classes de 6<sup>ème</sup>, gratuitement et dans la limite des places disponibles. Trois prix seront remis aux vainqueurs des élèves des classes de CM.2 de Ballancourt (toutes écoles confondues) et des 6èmes du collège du Saussay, «1<sup>er</sup> prix», «2<sup>ème</sup> prix», «3<sup>ème</sup> prix» et un prix au vainqueur des adultes.

La mairie est décisionnaire de la date et de l'heure de la dictée, du jour de la remise des prix et du montant des prix attribués.

**Article 1- INSCRIPTIONS**

Le nombre de participants est limité à **400**.

Les inscriptions doivent se faire à :

MAIRIE BALLANCOURT  
Service Communication  
2 rue de la Mairie  
91610 BALLANCOURT S/ ESSONNE  
mail : [information@mairie-ballancourt.fr](mailto:information@mairie-ballancourt.fr)  
Informations : 01.64.93.73.71

***Pièces à fournir :***

Bulletin d'inscription signé. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.

Des inscriptions le jour même de la dictée resteront possibles 30 minutes avant le début, selon les places disponibles ou désistements. Toute demande d'inscription après le commencement de la dictée sera refusée.

**Article 2 – CATEGORIES**

Trois catégories seront distinguées :

- Élèves de CM2 des écoles de Ballancourt-sur-Essonne
- Elèves de 6<sup>ème</sup> du collège du Saussay de Ballancourt-sur-Essonne
- Adultes

### **Article 3 – DEROULEMENT**

Aucun document ni accessoire ne seront autorisés dans la salle : dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique, téléphone portable, calculatrice, tablette numérique...

Aucun échange ne sera autorisé entre les candidats.

Les copies et brouillons seront fournis par l'organisateur.

Les accessoires d'écriture (stylo, plume, effaceur, correcteur..) devront être apportés par le candidat.

Les seules couleurs autorisées sont le noir et le bleu. Le crayon de bois est interdit.

Le texte pour les trois catégories sera le même et commencera au même instant, seule la longueur diffèrera : la fin de la dictée pour les catégories « CM2 » et « 6<sup>ème</sup> » seront annoncées par le lecteur ; la catégorie « adulte » continuera la dernière partie.

La dictée fera l'objet d'une première lecture, puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées. Il n'y aura qu'une seule relecture suivie d'un temps de réflexion de quelques minutes au cours duquel aucune question ne pourra être posée sur le contenu. A l'issue, toutes les copies devront être retournées sur table et seront ramassées. Il ne sera pas autorisé de les reprendre.

### **Article 4 - CORRECTIONS**

Les copies seront corrigées par les membres du jury validés par la Mairie de Ballancourt.

Les décisions du jury sont sans appel et sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de contestation des résultats.

Les candidats s'engagent à être présents le jour de la remise des prix.

### **Article 5 – LES GAGNANTS**

Dans chacune des catégories, le candidat ayant fait le moins de fautes sera proclamé gagnant. Un prix lui sera remis. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places des catégories « CM.2 » et « 6<sup>ème</sup> » recevront également un prix.

### **Article 6 – DROITS**

Du seul fait de leur participation à la dictée, les candidats autorisent la publication et l'utilisation de leur image (photo ou vidéo), sur tous les supports de communication de la Mairie, et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre.